



Le 8 septembre 2026

À L'ATTENTION DE NOTRE CLIENTÈLE NATIONAL – CANADA

Comme indiqué dans notre lettre du 5 août 2026, CGC suit de près la hausse des coûts affectant sa gamme de produits des panneaux de gypse. Nous continuons de subir une augmentation du coût des matériaux ainsi que les effets de l'inflation, ce qui a une incidence significative sur les coûts de nos produits. Veuillez noter que nous augmenterons les prix catalogue des produits suivants à compter du **1er octobre 2026** :

PANNEAUX DE GYPSE :

- Tous les panneaux de gypse 9%
 - Panneaux de gypse spécialisé - Québec, Eastern Ontario, Atlantique 10%

Panneaux de gypse spécialisé comprend les panneaux de gypse Firecode, les panneaux de gypse de revêtement à noyau traité Gyplap, les panneaux de gypse résistants aux abus et les panneaux Mold Tough.

Par ailleurs, veuillez noter que la hausse des prix des **panneaux de performance et des produits de finition intérieure** annoncée le 5 août — qui avait été reportée — entrera finalement en vigueur le **1er octobre 2026**.

Toutes les commandes expédiées à compter de cette date seront facturées selon le nouveau prix. Veuillez noter qu'afin de garantir un approvisionnement à nos clients, CGC peut réguler les volumes de votre entreprise avant la date de l'augmentation des prix en fonction des volumes historiques achetés auprès de CGC.

CGC Inc. évalue également l'incidence des plus récents droits de douane sur les produits importés des États-Unis, mis en œuvre le 8 septembre, et communiquera de plus amples informations à ses clients dans les meilleurs délais.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant local.

Nous vous remercions de l'appui permanent que vous accordez aux produits de CGC.

Cordialement,

Jason Matulic
Vice président, Ventes et Marketing